SYNDICAT NATIONAL PÉNITENTIAIRE FORCE OUVRIÈRE
3, Avenue de Bellevue – 91 210 Draveil –Tel : 01.69.39.10.00 –Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr

PLATEFORME REVENDICATIVE

SNP FO
PERSONNELS DE SURVEILLANCE

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

Chers collègues, chers camarades,

FO Pénitentiaire a depuis longtemps conduit une réflexion sur l'avenir du métier et l'évolution des pratiques professionnelles tant pour les équipes en détention que pour celles identifiées pour assurer des missions de sécurité extérieur.

► NOS REVENDICATIONS SECURITAIRES ◄

► Classification des établissements permettant l'orientation ciblée des détenus.

Celle-ci ne doit plus s'opérer qu'avec pour seule prise en compte le respect unique du maintien des liens familiaux mais bien de l'étude au cas par cas et en fonction du profil de dangerosité de la personne détenue, lorsqu'il est avéré.

FO Pénitentiaire revendique depuis toujours la construction d'établissements spécialisés et davantage adaptés au profil de dangerosité de certains détenus. Il faut d'ores et déjà réfléchir à un niveau de sécurité gradué sur une échelle du risque d'évasions et d'agressions. Il convient aussi de construire des établissements adaptés pour répondre à une demande davantage médicale que Pénitentiaire ; chacun s'accordera à dire que beaucoup de PPSMJ n'ont rien à faire en prison.

► Renfort des effectifs et comblement des organigrammes.

Au vu du nombre de vacance de postes et des nombreux départs à la retraite à compter de cette année il est urgent de recruter pour faire face aux besoins déjà existants et couvrir les missions futures. Cela participe à garantir en détention et sur les missions extérieures un niveau de sécurité satisfaisant.

► Formation initiale maintenue à 8 mois et formation continue adaptée à la prise en charge des profils de détenus.

On ne peut exiger le maximum auprès de nos jeunes recrues tant dans le savoir-être que le savoir-faire si un minimum de formation n'est pas dispensé. Exposées à un environnement professionnel à risque et dans un contexte où nombreuses sont les doléances de la population pénale et sa prise en charge, **FO Pénitentiaire** exige un temps de formation initiale d'au moins 8 mois.

Aussi **FO Pénitentiaire** exige le droit à la formation professionnelle continue pour tous les agents en exercice et formations spécifiques pour certaines « spécificités ».

► Réforme législative quant à la sécurité et la prise en charge des détenus.

Il convient de revoir toutes les doctrines d'emploi des différentes équipes au sein des Equipes de Sécurité Pénitentiaire (ESP).

FO Pénitentiaire réaffirme sans complexe aucun, l'abrogation de l'article 57 de la Loi Pénitentiaire, tout comme elle revendique une modification de la procédure disciplinaire et précisément l'échelle des sanctions disciplinaires dans le cadre des agressions physiques sur les personnels.

► Équipement des QER / QPR / QI-QD par des tenues pare-coups, des Pistolet à Impulsions Électriques, et des cellules dotées de passe-menottes…

A l'heure où de nombreuses exactions sont toujours et de plus en plus commises à l'égard des personnels en détention, il est temps d'adapter nos pratiques professionnelles à la dangerosité et à la violence exercées par certains détenus.

C'est pourquoi, dans un contexte légal et règlementaire bien défini, **FO Pénitentiaire** revendique l'usage du **P**istolet à **I**mpulsion **E**lectrique (PIE). Ce matériel pourrait être affecté dans un 1er temps aux chefs d'équipes sur des secteurs reconnus sensibles avec une formation et une procédure d'intervention très clairement affichée. Nous insistons sur le caractère particulièrement dissuasif de l'emploi éventuel d'un tel dispositif et sur notre volonté de rétablir le maximum d'autorité aux personnels.

► Développement des brigades cynotechniques.

N'en déplaise à certains détracteurs, et pour répondre objectivement à certaines critiques **FO Pénitentiaire** n'a jamais sollicité l'emploi de chiens « d'attaque » en détention ordinaire.

Néanmoins nous considérons que face à la menace grandissante il convient d'adapter notre méthodologie d'intervention et notamment avec l'entrée en fonction prochainement de nos Equipes Locales de Sécurité Pénitentiaire (ELSP). Garantir un maximum de sécurité à nos collègues des Equipes Locales d'Appui et de Contrôle (ELAC) qui deviendront bientôt les ELSP nous semble être un moyen efficace pour freiner les projections et venir en appui aux équipes qui seront chargées de la surveillance périmétrique et du domaine foncier des établissements.

De plus, FO Pénitentiaire exige le développement des brigades cynotechniques en complément des existantes qui seraient étendues à l'ensemble du territoire.

► NOS REVENDICATIONS STATUTAIRES ◄

► Fusion des grades : De Surveillant Principal à Surveillant Brigadier et de 1er Surveillant à Major.

FO Pénitentiaire est force de propositions sur cette thématique depuis plusieurs années. Nous dénonçons de façon catégorique un système qui perdure depuis bien trop longtemps et freine la promotion interne. Les modalités de passage d'un grade vers l'autre n'ont plus aucune cohérence eu égard aux contraintes imposées.

FO Pénitentiaire réclame l'arrêt des UV de Brigadiers. Le passage au grade de brigadier doit se faire automatiquement en fonction d'une ancienneté acquise ce qui permet à tous les surveillants une linéarité du déroulement de leur carrière.

Idem pour le grade de Major Pénitentiaire, **FO Pénitentiaire** exige le passage automatique vers le grade en fonction d'une ancienneté acquise dans le grade de 1er surveillant. Seule une trentaine de collègues sont promus chaque année par la voie d'un examen professionnel dont il découle à peine 4 promus au Tableau d'Avancement, soit le plus faible contingentement de notre administration.

► Catégorie B pour l'ensemble du Corps d'Encadrement et d'Application.

Au regard des sujétions spéciales dévolues à l'ensemble des personnels de surveillance du corps d'encadrement et d'application, **FO Pénitentiaire** revendique une réelle reconnaissance du métier par une revalorisation catégorielle sans préjudice pour le maintien du paiement des heures sup et qui permettrait d'accroitre l'attractivité du métier.

Exemple : Équivalences Pénitentiaire / Police

Salaire Mensuel : Province 0% Net 2017

EQUIVALENCE		PENITENTIAIRE CAT C	POLICE CAT B	ECART MENSUEL
Stagiaire		1 455,82 €	1 718,27 €	+ 262,45 €
Surveillant Pénitentiaire & Gardien de la Paix	1	1 497,72 €	1 765,11 €	+ 267,39 €
	2	1 502,37 €	1 779,12 €	+ 276,75 €
	3	1 525,62 €	1 793,13 €	+ 267,51 €
	4	1 558,18 €	1 807,14 €	+ 248,96 €
	5	1 632,60 €	1 881,85 €	+ 249,25 €
	6	1 720,97 €	1 965,91 €	+ 244,94 €
	7	1 748,88 €	2 007,94 €	+ 259,06 €
	8	1 786,09 €	2 035,95 €	+ 249,86 €
	9	1 841,90 €	2 087,32 €	+ 245,42 €
	10	1 888,42 €	2 143,35 €	+ 254,93 €
	11	1 958,18 €	2 218,07 €	+ 259,89 €
	12	2 027,95 €	2 278,77 €	+ 250,82 €
	13	2 148,88 €	2 390,85 €	+ 241,97 €
Brigadier	1	1 716,32 €	2 035,95 €	+ 319,63 €
	2	1 809,35 €	2 115,34 €	+ 305,99 €
	3	1 944,23 €	2 185,38 €	+ 241,15 €
	4	2 027,95 €	2 269,43 €	+ 241,48 €
	5	2 125,63 €	2 353,49 €	+ 227,86 €
	6	2 200,04 €	2 437,54 €	+ 237,50 €
	7	----------	2 512,26 €	+ 312,22 €
1er Surveillant & Brigadier-Chef	1	2 000,57 €	2 386,18 €	+ 385,61 €
	2	2 088,94 €	2 437,54 €	+ 348,60 €
	3	2 168,01 €	2 512,26 €	+ 344,25 €
	4	2 233,13 €	2 544,94 €	+ 311,81 €
	5	2 316,15 €	2 605,65 €	+ 289,50 €
	6	2 419,18 €	2 671,02 €	+ 251,84 €
Major	1	2 265,69 €	2 554,28 €	+ 288,59 €
	2	2 349,41 €	2 647,68 €	+ 298,27 €
	3	2 442,43 €	2 717,72 €	+ 275,29 €
	4	2 488,94 €	2 815,78 €	+ 326,84 €
	5	2 530,80 €	2 881,16 €	+ 350,36 €
Exceptionnel		2 558,71 €	----------	+ 322,45 €
INDICE MAJORÉ + PRIMES				

► NOS REVENDICATIONS INDEMNITAIRES ◄

- ► **Augmentation de l'ICP à 2000€ (actuellement à 1400€ brut).**
- ► **PSS à 30%. (Actuellement à 26,5% du traitement Brut).**
- ► **Augmentation à 50€ du forfait de la prime de nuit, de la prime de dimanche et jour férié.**
- ► **Revalorisation des astreintes et défiscalisation des heures supplémentaires.**

Les montants des astreintes restent inchangés depuis des années… FO Pénitentiaire s'inscrit pleinement pour une revalorisation du montant de celles-ci et de façon significative.

Pénitentiaire FO RESISTER !! Avec FO je défends le Service Public

Pénitentiaire FO RIEN LACHER !!!